



Objet : Plaquette d'accompagnement de l'affiche

Tous dans le même bateau contre les VSS : je parle, j'agis !!!

10 actions pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le canoë-kayak

Introduction

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) n'épargnent aucun milieu, y compris le Canoë kayak et les sports de pagaie. Ce document vise à aider les clubs à **comprendre, appliquer et adapter** les 10 actions de l'affiche. Chaque action est expliquée, illustrée et accompagnée de solutions adaptées à la réalité des clubs, tout en restant conforme à la réglementation. N'hésitez pas à nous faire des retours et des propositions pour l'améliorer.

Rappel de la règle simple : **aucun adulte seul avec un.e mineur.e**

1. Respect de l'intimité

Vestiaires et douches doivent garantir la pudeur de tous (pratiquant.e.s, parents, bénévoles, spectateurs...)

- **Explications et adaptations** : Séparer adultes/mineurs et filles/garçons. Si locaux limités, organiser des créneaux distincts et strictes avec ponchos ou utiliser des paravents/rideaux... Frapper et demander l'accord avant d'entrer dans un vestiaire.
- *Exemple* : prévoir un poncho pour chaque jeune, et une tente mobile ou cabine de plage pour se changer en extérieur.
- **Réglementation** : le club doit respecter la dignité et la pudeur des pratiquants (Code du sport art. L.322-2).

2. Hébergement encadré

En déplacement avec nuitée, l'organisation est cruciale.

- **Explications** : hébergement non mixte et jamais adulte seul avec un jeune.
- *Exemple* : prévoir des chambres/tentes à 2 ou 3 mineurs, et un binôme adulte, idéalement mixte, pour la surveillance.
- **Réglementation "Séjour sportif spécifique - Accueil Collectif de Mineurs (ACM)"** : dès 7 mineurs + 1 nuitée, déclarations obligatoires (SDJES) et minimum 2 encadrants majeurs (R.227-1 CASF).
- **Rappel** : la consommation de drogue ou alcool pour les encadrants est à proscrire.

3. Transports

- **Explications** : éviter qu'un adulte conduise seul avec un mineur. Si impossible, asseoir le mineur à l'arrière.
- *Exemple* : pour un minibus de compétition, prévoir deux conducteurs si possible, idéalement mixte. Pour la séance hebdomadaire, un seul encadrant reste toléré en dehors des ACM.
- **Réglementation ACM** : deux encadrants requis lors des trajets (hors compétitions fédérales).
- **Rappel** : la consommation de drogue ou alcool pour les encadrants est à proscrire.

4. Encadrement hors activité

Les temps informels (repas, soirées) présentent aussi des risques.

- **Explications** : assurer une présence adulte en binôme, idéalement mixte, sans alcool ni drogues, pendant les soirées, temps libres et repas.
- *Exemple : barbecue de club ou soirée fin de compétition → prévoir 2 adultes sobres pour surveiller les mineurs.*

5. Postures éducatives

- **Explications** : les gestes techniques ou de sécurité doivent être expliqués et consentis. Aucune ambiguïté, ni relation affective ou sexuelle avec le public encadré, surtout mineur.
- *Exemple : pendant un exercice de sauvetage, expliquer où et pourquoi on touche la personne.*

6. Langage et respect

- **Explications** : bannir blagues, chansons, propos ou attitudes sexistes, racistes ou humiliantes. Aucun bizutage.
- *Exemple : afficher une charte dans le club et rappeler en début d'année qu'aucune « blague » à caractère sexiste n'est acceptable.*

7. Communication et réseaux sociaux

- **Explications** : protéger la vie privée et la réputation en ligne tout en informant les familles et pratiquants
- *Exemple : créer un groupe WhatsApp officiel pour les infos administré par deux personnes du club (entraîneur + 1 dirigeant par exemple), sans échanges privés entre adultes et jeunes ; publier des photos uniquement avec accord écrit des parents, mineurs de dos ou floutés de préférence.*

8. Signalement immédiat

- **Explications** : en cas de témoignage ou de doute, ne pas enquêter soi-même, mais alerter la cellule FFCK et/ou le ministère des sports et/ ou les autorités judiciaires (urgence).
- *Exemple : stopviolences@ffck.org ; signal-sports@sports.gouv.fr ; police, gendarmerie...*

9. Formation et honorabilité

- **Explications** : tout encadrant, dirigeant, juge doit être formé à la prévention des VSS et avoir fait l'objet d'un contrôle d'honorabilité. Le club a la responsabilité de déclarer à la FFCK ses membres qui remplissent les fonctions d'encadrant (pro ou bénévole), dirigeant, juge et intervenant auprès des mineurs.
- *Exemple : souscrire une licence « non pratiquant, non dirigeant » (2 €) pour les bénévoles non licenciés afin de les contrôler via le système de contrôle d'honorabilité.*

10. Affichage visible

- **Explications** : rendre visibles les outils et contacts utiles (dans les toilettes, hall d'entrée, salle de réunion).
- *Exemple : afficher les posters CRBCK, Ministère des Sports, RègloSport ([Boîte à outils Protéger](#))*



[les pratiquants | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)) et Signal-Sports avec les numéros utiles : 119, 3919, 116 006, etc.

Conseils supplémentaires issus des échanges

- Ne pas laisser un mineur frigorifié se changer seul après un dessalage. Prévoir un « sac hypothermique » dans le bateau ou accompagner le jeune jusqu'au vestiaire avec un pair.
- Adapter les recommandations au contexte de votre club. *Si le binôme adulte n'est pas toujours possible pour les séances hebdomadaires, privilégier le respect de l'intimité et la vigilance collective (parents, bénévoles).*
- Informer les familles des règles et recueillir des autorisations écrites dès l'inscription.
- Présenter les 10 actions et la démarche de prévention lors d'une réunion de rentrée, à destination des jeunes, des parents et des bénévoles.

Conclusion

Ces actions sont attendues par les jeunes, les familles et la société. Elles participent à un climat de confiance, indispensable pour continuer à pratiquer le canoë-kayak en sécurité et dans le respect de chacun. Elles seront un atout pour développer la féminisation et le nombre de jeunes pratiquant. e. s et compétiteurs.rices.

Chaque club s'engage à les appliquer dès la rentrée 2025.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement, contactez le CRBCK : bretagne@ffck.org

